

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada ou au Japon.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Les valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Pernod Ricard n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis, ni d'effectuer une quelconque offre publique aux Etats-Unis.

Pernod Ricard émet avec succès pour 2,5 milliards de dollars américains d'obligations à 5, 10 et 30* ans

Communiqué de presse - Paris, 6 Janvier 2012

| | | | |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| Echéance | 15 janvier 2017 | 15 juillet 2022 | 15 janvier 2042* |
| Montant | 850 millions d'US\$ | 800 millions d'US\$ | 850 millions d'US\$ |
| Règlement | 12 janvier 2012 | 12 janvier 2012 | 12 janvier 2012 |
| Coupon | 2,95% | 4,25% | 5,50% |
| Prix au reoffer | 99,833% | 99,580% | 98,640% |
| Marge sur le taux d'intérêt de référence | +210 points de base | +230 pb | +255 pb |
| Reg S Notes : | | | |
| Code CUSIP | F7061BAM2 | F7061BAN0 | F7061BAP5 |
| Code ISIN | USF7061BAM21 | USF7061BAN04 | USF7061BAP51 |
| Rule 144A Notes : | | | |
| Code CUSIP | 714264AF5 | 714264AH1 | 714264AK4 |
| Code ISIN | US714264AF59 | US714264AH16 | US714264AK45 |

Pernod Ricard, dont la dette senior à long terme est notée Baa3 par Moody's, BBB- par Standard & Poor's et BB+ par Fitch, a procédé à une nouvelle émission obligataire aux Etats-Unis sous la forme d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés pour un montant total de 2,5 milliards de dollars américains.

Cette émission comporte trois tranches :

- une tranche 5 ans d'un montant de 850 millions de dollars, coupon 2,95%,
- une tranche 10 ans et demi d'un montant de 800 millions de dollars, coupon 4,25%,
- une tranche 30 ans* d'un montant de 850 millions de dollars, coupon 5,50%.

Cette opération, qui a rencontré une forte demande avec un carnet d'ordres supérieur à 6 milliards de dollars américains, permet au Groupe de profiter de conditions d'émission très favorables, d'allonger la maturité de sa dette et d'anticiper le remboursement d'une part importante de la dette bancaire.

A l'issue de cette émission, Gilles Bogaert, Directeur Général Adjoint en charge des Finances, a précisé : « Nous nous réjouissons du succès de cette troisième émission obligataire en US\$ en moins d'un an, étape-clé dans la gestion de nos refinancements notamment en US\$. Outre les conditions financières particulièrement attractives (taux et coupons très bas), la structuration en 3 tranches a permis d'élargir la base d'investisseurs et d'optimiser la maturité, en particulier grâce à la tranche 30 ans. La part du financement bancaire est désormais réduite à environ un quart de notre dette ».

Le produit net de l'émission sera affecté intégralement au remboursement partiel du crédit syndiqué.

J.P. Morgan Securities LLC, Mitsubishi UFJ Securities (USA), Inc., RBS Securities Inc. et SG Americas Securities, LLC sont les chefs de file de cette émission obligataire.

* La date de remboursement des obligations à 30 ans est (i) 15 janvier 2042, ou (ii) si avant le 12 juillet 2037 la durée de Pernod Ricard n'a pas été prorogée au-delà du 15 janvier 2042, le 12 juillet 2037.

A propos de Pernod Ricard

Pernod Ricard est le co-leader mondial des Vins et Spiritueux, avec un chiffre d'affaires consolidé de 7 643 millions d'euros en 2010/11. Né en 1975 du rapprochement de Ricard et Pernod, le Groupe s'est développé tant par croissance interne que par acquisitions : Seagram (2001), Allied Domecq (2005) et Vin&Sprit (2008). Pernod Ricard possède l'un des portefeuilles de marques les plus prestigieux du secteur : la vodka ABSOLUT, le pastis Ricard, les Scotch Whiskies Ballantine's, Chivas Regal, Royal Salute et The Glenlivet, l'Irish Whiskey Jameson, le cognac Martell, le rhum Havana Club, le gin Beefeater, les liqueurs Kahlúa et Malibu, les champagnes Mumm et Perrier-Jouët ainsi que les vins Jacob's Creek, Brancott Estate, Campo Viejo et Graffigna. Le Groupe compte près de 18 000 collaborateurs et s'appuie sur une organisation décentralisée, composée de 6 « Sociétés de marques » et 70 « Sociétés de distribution » présentes sur chaque marché clé. Le Groupe est fortement impliqué dans une politique de développement durable et encourage à ce titre une consommation responsable de ses produits. La stratégie et les ambitions de Pernod Ricard sont fondées sur 3 valeurs clés qui guident son développement : esprit entrepreneur, confiance mutuelle et fort sens éthique. Pernod Ricard est coté sur NYSE Euronext (Mnémo : RI ; Code ISIN : FR0000120693) et fait partie de l'indice CAC 40.

Calendrier financier de Pernod Ricard

- 16 février 2012 Chiffre d'affaires et résultats semestriels 2011/12
- 26 avril 2012 Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2011/12

Contacts Pernod Ricard

| | |
|--|--------------------------|
| Jean TOUBOUL / Directeur, Communication Financière & Relations Investisseurs | T : +33 (0)1 41 00 42 02 |
| Stéphanie SCHROEDER / Directrice Adjointe Communication Externe | T : +33 (0)1 41 00 42 74 |
| Alison DONOHOE / Relations Investisseurs | T : +33 (0)1 41 00 42 14 |
| Florence TARON / Responsable Relations Presse | T : +33 (0)1 41 00 40 88 |

Information du public

AUCUNE COMMUNICATION NI AUCUNE INFORMATION RELATIVE À L'ÉMISSION PAR PERNOD RICARD DES OBLIGATIONS NE PEUT ÊTRE DIFFUSÉE AU PUBLIC DANS UN PAYS DANS LEQUEL UNE OBLIGATION D'ENREGISTREMENT OU D'APPROBATION EST REQUISE. AUCUNE DÉMARCHE N'A ÉTÉ ENTREPRISE NI NE SERA ENTREPRISE DANS UN QUELCONQUE PAYS DANS LEQUEL DE TELLES DÉMARCHES SÉRAIENT REQUISES. L'ÉMISSION OU LA SOUSCRIPTION DES OBLIGATIONS FAIT L'OBJET DANS CERTAINS PAYS DE RESTRICTIONS LÉGALES OU RÉGLEMENTAIRES SPÉCIFIQUES, PERNOD RICARD N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ AU TITRE D'UNE VIOLATION PAR UNE QUELCONQUE PERSONNE DE CES RESTRICTIONS.

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE CONSTITUE PAS ET NE SAURAIT ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME CONSTITUANT UNE OFFRE AU PUBLIC, UNE OFFRE DE SOUSCRIPTION OU COMME DESTINÉ À SOLLICITER L'INTÉRÊT DU PUBLIC EN VUE D'UNE OPÉRATION PAR OFFRE AU PUBLIC DANS UN QUELCONQUE PAYS.

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE CONSTITUE PAS UN PROSPECTUS AU SENS DE LA DIRECTIVE 2003/71/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 4 NOVEMBRE 2003 (TELLE QUE TRANSPOSÉE DANS CHACUN DES ÉTATS MEMBRES DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, LA (« DIRECTIVE PROSPECTUS »)).

S'AGISSANT DES ÉTATS MEMBRES DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN (LES « ÉTATS MEMBRES ») AYANT TRANSPOSÉ LA DIRECTIVE PROSPECTUS, AUCUNE ACTION N'A ÉTÉ ENTREPRISE ET NE SERA ENTREPRISE À L'EFFET DE PERMETTRE UNE OFFRE AU PUBLIC DES OBLIGATIONS RENDANT NECESSAIRE LA PUBLICATION D'UN PROSPECTUS DANS L'UN OU L'AUTRE DES ÉTATS MEMBRES. EN CONSÉQUENCE, LES OBLIGATIONS PEUVENT ÊTRE OFFERTES DANS LES ÉTATS MEMBRES UNIQUEMENT : (A) À DES INVESTISSEURS QUALIFIÉS (TELS QUE DÉFINIS PAR LA DIRECTIVE PROSPECTUS, Y COMPRIS TELLE QU'AMENDÉE PAR LA DIRECTIVE 2010/73/EU, DANS LA MESURE OU CET AMENDEMENT A ÉTÉ TRANSPOSÉ PAR L'ÉTAT MEMBRE CORRESPONDANT); OU (B) DANS LES AUTRES CAS NE NECESSITANT PAS LA PUBLICATION PAR PERNOD RICARD D'UN PROSPECTUS AU TITRE DE L'ARTICLE 3(2) DE LA DIRECTIVE PROSPECTUS.

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VALEURS MOBILIÈRES OU UNE QUELCONQUE SOLlicitation D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION DE VALEURS MOBILIÈRES AUX ÉTATS-UNIS. LES OBLIGATIONS N'ONT PAS ÉTÉ ET NE SERONT PAS ENREGISTRÉES AU SENS DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIÉ (LE « U.S. SECURITIES ACT ») ET NE POURRONT ÊTRE OFFERTES OU VENDUES AUX ÉTATS-UNIS NI A, OU POUR LE COMPTE OU LE BÉNÉFICE DE U.S. PERSONS (TEL QUE CETTE EXPRESSION EST DÉFINIE PAR LA RÉGULATION S'EMISE EN APPLICATION DU SECURITIES ACT), QU'EN VERTU D'UNE EXEMPTION D'ENREGISTREMENT CONFORMEMENT AU U.S. SECURITIES ACT OU DANS DES OPÉRATIONS NON-SOUMISES À CETTE OBLIGATION D'ENREGISTREMENT. PERNOD RICARD N'A PAS L'INTENTION D'ENREGISTRER L'OFFRE MENTIONNÉE DANS LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ OU UNE PARTIE DE CETTE OFFRE AUX ÉTATS-UNIS NI D'EFFECTUER UNE QUELCONQUE OFFRE PUBLIQUE AUX ÉTATS-UNIS.